

Paris collectifs sportifs—Loi

marchands d'illusion. Si le gouvernement cherchait à vendre ce programme à ceux qui gagnent \$50,000 dollars par année ou davantage, alors nous dirions «ces gens-là peuvent bien risquer leur argent si cela leur chante». Mais le gouvernement s'en prend aux groupes les moins favorisés de la population.

Nous en sommes aux derniers instants de cette session. Peut-être le fait que cette mesure soit présentée à la toute fin de la session est-il symbolique de la moralité fangeuse du gouvernement actuel. On nous force à adopter à toute vapeur cette mesure durant les dernières heures de la session, et le pays payera beaucoup plus cher que nous ne le souhaiterions pour cette mesure. C'est pourquoi les députés de mon parti voteront contre la mesure.

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur le Président, je ne parlerai pas longtemps. Je tiens à remercier tous les députés qui ont participé au débat. Je regrette de ne pas pouvoir approuver la plupart de leurs opinions.

Je tiens à rappeler aux députés qu'une bonne partie des idées qui ont été exprimées et des problèmes qui ont été abordés méritent d'être étudiés attentivement; c'est ce que nous avons essayé de faire. La question qui nous occupe n'est pas de savoir s'il y aura des paris et des loteries sportifs mais s'ils seront gérés de façon à ce que seuls les gouvernements provinciaux en profitent ou si le gouvernement fédéral pourra se procurer de l'argent de cette façon pour assumer ses responsabilités dans des domaines pour lesquels il ne peut pas mobiliser des sources fiscales.

Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) vient de dire où les kiosques sont placés par Loto Canada. Il ne sait peut-être pas que Loto Canada n'existe plus dans les centres d'achats depuis quatre ans en tant que tel et que ce sont les billets de toutes les loteries provinciales que l'on vend dans ces kiosques.

Je trouve malheureux que les députés qui ont participé au débat aient fait deux poids deux mesures. Le Nouveau parti démocratique s'occupait et s'occupe encore de loteries à l'échelle provinciale et le gouvernement de l'Ontario exploite une loterie provinciale de façon trop agressive. Par conséquent, je ne crois pas qu'il s'agisse de savoir si elles peuvent être maintenues. Je crois que les législateurs ont décidé cela à cause des lois fédérales qui permettent aux provinces d'organiser des loteries. Au lieu de cela, il s'agit de savoir si le gouvernement national sera en mesure de financer des manifestations comme les Jeux olympiques de Calgary.

Je suis intervenu parce que j'ai fait des promesses à propos des Jeux olympiques de Calgary. Il existera toutefois encore bien d'autres manifestations qui méritent d'être subventionnées. C'est pourquoi ce projet de loi ne se limite pas à ces raisons. Mes collègues ont voulu insérer une disposition afin de venir en aide à la culture et à la recherche médicale, outre la santé et le sport amateur. Je puis garantir aux députés que nous ferons l'impossible pour organiser convenablement les paris sportifs, un peu dans le style des paris sur le soccer en Grande-Bretagne.

J'ajoute, en dernier lieu, que d'après nos données, ce ne sont pas les personnes à revenu modique qui font des paris sportifs; en effet, leur clientèle est très différente de celle des loteries.

Je remercie encore une fois les députés et je les exhorte à voter en faveur de ce projet de loi positif qui va permettre au gouvernement canadien de soutenir encore mieux certaines causes des plus valables.

M. Nickerson: Pourquoi pas des machines à sous dans le Jetstar, Gerry?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Blaker): Avant de mettre la motion aux voix, je voudrais signaler aux députés un petit problème de procédure. Selon un ordre de la Chambre, le projet de loi constitutionnel relatif aux droits des autochtones doit être mis en délibération à 16 heures. Il me semble que si les députés sont convoqués maintenant pour se prononcer sur ce bill-ci, nous ne pouvons pas raisonnablement leur dire à 16 heures que nous devons passer à la mesure sur les droits des autochtones. Je pense donc que je fais mieux de demander l'avis de la Chambre.

M. Pinard: Nous voterons d'abord?

M. Lewis: Votons d'abord, puis passons à l'autre bill.

Le président suppléant (M. Blaker): Si la Chambre voulait que les députés soient convoqués, nous passerions au vote dès l'arrivée des whips, mais nous consacrerions malgré tout une heure et trois quarts à l'étude du projet de loi constitutionnel, comme prévu.

M. Pinard: Nous voulons voter d'abord, puis si nous pouvons nous entendre pour limiter le débat de la résolution à une heure quarante-cinq minutes après le vote, je pense que Votre Honneur obtiendra facilement le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon.

M. Lewis: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil privé. Les députés semblent d'accord. Par conséquent, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.

(La motion de M. Lumley au nom de M. Joyal, mise aux voix, est adoptée.)